

**Commune de**

**MAYSEL**

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**REVISION**

**APPROBATION**

Vu pour être annexé à la  
délibération en date du :

**6a**

**NOTICE SANITAIRE**

## **RESEAU D'EAU POTABLE**

***NB** : La terminologie « eau potable », telle qu'utilisée dans l'ensemble du dossier de PLU, doit être entendue comme « eau destinée à la consommation humaine ».*

La commune de Maysel est alimentée en eau potable par un réseau qui est géré par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

L'exploitation du réseau est confiée à SUEZ (ex Lyonnaise des Eaux).

L'eau potable distribuée dans la commune provient des champs captants de Précysur-Oise.

L'eau est stockée dans un château d'eau situé sur la commune de Cramoisy, le réservoir de Maysel étant quant à lui déconnecté du réseau.

L'eau est acheminée dans le village de Maysel par une canalisation de 150 mm de diamètre le long de la RD 12.

Le réseau d'adduction en eau potable dans le village présente des canalisations de diamètre 100 mm dans la rue du Petit Marais et dans la Grande Rue.

La distribution de l'eau est complétée par des canalisations dites secondaires. De diamètre inférieur à 100 mm, elles complètent la structure principale du réseau, et correspondent le plus souvent à des voies en impasse qui sont alimentées par des canalisations en antenne (non bouclées).

C'est le cas de la rue du Prieuré, de la rue du Grand Marais, de la rue de la Vallée aux Truies, de la rue de Mémont, et des constructions desservies par le chemin des Carrières.

Par ailleurs, la qualité de l'eau sur la commune est satisfaisante.

Le plan du réseau d'eau potable est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6b).

## **ASSAINISSEMENT**

↳ La commune dispose d'un réseau collectif d'assainissement des eaux usées, qui est géré par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise. L'exploitation du réseau est confiée à VEOLIA.

Le réseau collectif d'assainissement dessert l'ensemble du village de Maysel. Seuls quelques petits « chalets », non cadastrés, situés dans la partie haute de la rue de Mémont (à l'extrémité sud du village) ne sont pas raccordés au réseau (contrôle des installations à réaliser).

Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration située sur le territoire de Cires-lès-Mello. D'une capacité nominale de 8 000 équivalents-habitants, cette station d'épuration en traite actuellement environ 5 000. Cette capacité est toutefois parfois dépassée lors de gros orages car certains secteurs sont en réseau unitaire et non séparatif. Les eaux épurées sont rejetées dans la rivière du Thérain.

Le réseau d'assainissement se compose de conduites permettant l'acheminement des eaux usées, qui peuvent être associées à des conduites de refoulement et à des postes de relevage qui assurent le fonctionnement du réseau en compensant les différences altimétriques.

La commune de Maysel compte 2 postes de refoulement, l'un en entrée de village en bordure de la RD 12, l'autre à l'extrémité de la rue du Grand Marais.

Le plan du réseau d'assainissement est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6c).

Par ailleurs, le zonage d'assainissement confirme l'assainissement collectif sur l'ensemble de la commune.

Le zonage d'assainissement est annexé au dossier de PLU (pièce n°6d).

↳ Concernant les eaux pluviales, la commune dispose d'un réseau collecteur partiel. Les eaux pluviales recueillies sur le territoire se dirigent vers le milieu naturel ; elles s'acheminent vers l'exutoire principal qu'est la rivière du Thérain.

Une étude a été réalisée en 2010-2011 sur le territoire de Maysel en vue de la maîtrise des eaux de ruissellement. Des aménagements et travaux ont ensuite été réalisés dans plusieurs secteurs de la commune, afin de stocker les eaux de pluie, de réduire leur vitesse d'écoulement, et de limiter les débits qui transitent par le réseau pluvial.

C'est ainsi que 3 digues de rétention ont été aménagées au niveau du chemin des Concites au sud-ouest du village, qu'un bassin de rétention de 1 500 m<sup>3</sup> a été créé en amont de la rue de la Vallée aux Truies à l'ouest du village, et qu'un ancien bassin situé chemin des Préaux au sud-est du village a été réaménagé et remis en fonction (avec curage des fossés en amont), et ce en complément de deux bassins déjà existants en contre-haut du cimetière.

Ces travaux se sont également accompagnés d'aménagements annexes, parmi lesquels des travaux de voirie afin de canaliser les eaux pluviales, ainsi que la consolidation par enrochements de certaines berges.

Tous les aménagements qui avaient été préconisés par l'étude ont été réalisés ; ils ont permis une amélioration très significative de la gestion des eaux pluviales sur la commune.

Certains éléments issus de cette étude sont repris dans le chapitre 1.1.5. du rapport de présentation du dossier de PLU, et sont accompagnés d'une note communale récapitulative des aménagements effectués (*« travaux pour l'amélioration de la gestion des eaux pluviales »*).

## **COLLECTE DES DECHETS**

La gestion des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Les déchets sont acheminés au centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul.

La déchetterie la plus proche de Maysel est située sur la commune de Saint-Leu d'Esserent.